

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2641

Approbation de la nouvelle grille tarifaire - Conditions générales de ventes - conditions d'entrées et de visites dans les Musées de la Ville de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. KEPENEKIAN Georges

## SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME.

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), Mme FONDEUR (Pouvoir à Mme PALOMINO) M. HAVARD (pouvoir à M. GUILLAND), M. PHILIP (M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme BAUME)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD, M. ROYER

2016/2641 - APPROBATION DE LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE - CONDITIONS GENERALES DE VENTES - CONDITIONS D'ENTREES ET DE VISITES DANS LES MUSEES DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La délibération n° 2015/1274, approuvée au Conseil municipal du 9 juillet 2015, a mis en place une nouvelle tarification dans les Musées de la Ville de Lyon.

Il apparait aujourd'hui nécessaire de procéder à certains ajustements tarifaires :

- simplification et harmonisation des tarifs d'entrée individuels pour les Musées Gadagne, le Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique et le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation ;
- mise en place d'un billet soutien à 1 €;
- ajout de deux nouveaux tarifs individuels activités ;
- révision des modalités d'application du forfait de visite groupe ;
- dédoublement du tarif visite libre en fonction de la jauge ;
- intégration des groupes d'adultes en structure d'insertion dans le tarif visite commentée pour les groupes scolaires, centres de loisirs, étudiants ;
- ajout de deux nouveaux tarifs groupe activités ;
- mise en place de tarifs d'envoi ;
- adoption de conditions générales de vente communes aux 6 musées ;
- modalités de résiliation d'abonnements.

Aussi, les tarifs présentés ci-dessous, annulent et remplacent les tarifs approuvés par la délibération n° 2015/1274 du 9 juillet 2015 et complètent les tarifs approuvés par la délibération n° 2016/2362 du 26 septembre 2016 concernant la carte Culture et la carte Musée.

**1. Tarifs individuels : entrées**

1.1. Il vous est proposé une nouvelle grille tarifaire concernant les entrées individuelles :

	M.B.A	MAC	Gadagne *	Imprimerie*	CHRD*	Malartre
Coll.Permanentes	8 €/ 4 €		6 €/ 4 €	6 €/ 4 €	6 €/ 4 €	6 €/ 4 €
Expo. Temp		8 €/ 4 €				
Grde Expo	9 €/ 6 €	9 €/ 6 €				
Tarifs Couplés**	12 €/ 7 €		8 €/ 6 €	8 €/ 6 €	8 €/ 6 €	
Billet soutien	1 €					
* En période avec expo, seul le tarif couplé s'applique						
** Le tarif couplé comprend à la fois l'entrée aux collections permanentes et à l'exposition						

Afin de poursuivre l'objectif de simplification et d'harmonisation des tarifs entre les Musées en régie municipale, il est proposé de simplifier et d'harmoniser les tarifs aux Musées Gadagne, au CHRD et au MICG.

Les tarifs des Musées Gadagne ont été adoptés au moment de la réouverture des musées en juin 2009, le principe retenu était de différencier les tarifs des entrées en fonction des deux musées.

Ainsi, cinq tarifs existent actuellement :

- 2 musées : 9/6 €(tarif plein/réduit) ;
- 1 musée : 6/4 €;
- exposition seule : 7/5 €;
- exposition + 1 musée : 9/6 €;
- exposition + 2 musées : 10/7 €

Il est désormais proposé un tarif unique :

- hors période exposition : 6/4 €;
- en période d'exposition : 8/6 €

Ce tarif unique sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017, afin d'être en cohérence avec les documents de communication d'ores et déjà diffusés.

Il est également proposé, selon le même principe, un tarif unique pour le CHRD et le Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique :

- hors période exposition : 6/4 €;
- en période d'exposition : 8/6 €

Ce tarif unique sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017, afin d'être en cohérence avec les documents de communication d'ores et déjà diffusés.

### 1.2. Mécénat

Au titre du mécénat, afin de développer les ressources propres des musées et leur permettre ainsi de mettre en œuvre de nouveaux projets, un billet soutien à 1 € sera proposé aux visiteurs qui souhaitent soutenir tout particulièrement l'activité des musées.

Un reçu fiscal sera délivré sur demande. Pour ce faire, le visiteur devra envoyer par mail ou par courrier sa demande au musée accompagnée de son billet soutien ou de sa copie.

Des contreparties propres à chaque musée pourront être apportées, dans les limites de 25 % du montant du don admises par l'administration fiscale. Il s'agira essentiellement de produits dérivés propres à chaque musée (badges, crayons, cartes postales, magnets, etc.).

1.3. Par ailleurs, il vous est proposé de revoir le périmètre des exonérations accordées sur présentation d'un justificatif :

La gratuité sera accordée aux catégories de population suivantes, pour les entrées individuelles :

- jeunes de moins de 18 ans ;
- personnes en situation de handicap et leur accompagnateur ;
- demandeurs d'emploi ;
- bénéficiaires des minimas sociaux ;
- personnes non imposables (du fait de leurs revenus) ;
- employés et retraités de la Ville de Lyon, du Conservatoire à rayonnement Régional et ENSBAL ;
- journalistes ;
- titulaire de la Carte ICOM ou de la Carte ICOMOS ;
- conservateurs et guides conférenciers ;
- adhérents MAPRA ou Maison des Artistes ;
- militaires du plan Vigipirate au repos ;
- membres de l'Association des « Amis du Musée » dans chaque établissement concerné ;
- pour le CHRD uniquement : membres d'une association d'anciens résistants, anciens combattants, déportés, directeurs musée de la résistance et de la déportation, orphelins de guerre.

Un tarif de 1 € sera cependant appliqué pour ces entrées individuelles proposées en vente en ligne.

Par délibération approuvée le 26 avril 1999, les cartes Lyon City Card sont acceptées comme mode de règlement d'un billet d'entrée. Les Musées municipaux sont remboursés 50 % du tarif d'entrée correspondant par l'Office du Tourisme.

Les musées sont également gratuits pour tous à l'occasion de la Nuit des Musées et des Journées Européennes du Patrimoine (entrées, balades urbaines et activités).

Par dérogation aux tarifs contenus dans ce rapport, les musées municipaux peuvent accorder des entrées gratuites dans les cas suivants :

- Les invitations destinées au protocole :
  - Ville de Lyon ;
  - Partenaires institutionnels : Conseil Départemental, Région Auvergne Rhône-Alpes, Métropole, Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
  - Programmateurs culturels, dans le cadre des spectacles organisés par les établissements culturels.
- Les exonérations visant les partenaires :
  - Acteurs économiques : mécènes, parrains dans les conditions définies par les conventions y afférentes.
- Autres exonérations :
  - Tombolas des écoles (dans la limite de deux entrées par classe ayant visité l'établissement dans les deux ans précédant la demande).

### 1.3. Périmètre des tarifs réduits :

Les tarifs réduits concernent, sur présentation d'un justificatif :

- les jeunes de 18 à 25 ans révolus, avec l'objectif de faciliter l'accès de tous les jeunes à l'art et la culture ;
- les employés de l'Office du Tourisme de Lyon ;
- les titulaires du pass annuel du Musée des Confluences.

Enfin, les audio guides ou tablettes, outils de médiation proposés au Musée des Beaux-Arts, au CHRD et à Gadagne, sont mis à disposition du public pour un tarif de 1 € dès remise à niveau de ces supports.

### 2. Tarifs individuels : Visites – ateliers - activités

Il vous est proposé quelques ajustements tarifaires dans la grille tarifaire approuvée au Conseil municipal de juillet 2015. Pour l'ensemble des 6 musées municipaux, sont ainsi ajoutés :

- un tarif spécifique pour les spectacles ayant lieu dans la salle de spectacle des Musées Gadagne, notamment dans le cadre des nocturnes ;
- le tarif « prises de vue » au Musée Malartre qui permet aux visiteurs de se prendre en photos à l'intérieur des véhicules (10 €+ entrée au musée pour tous les participants).

La grille réactualisée se présente comme suit :

		Tarif Proposé	Entrée couplée *
<b>VISITE COMMENTEE</b>	Enfants (< 18 ans)	1 €	Entrée exonérée
	Adultes	3 €	Entrée Tarif plein sauf exonérations (cf. 1.3)
<b>ATELIER</b>	Enfants (< 18 ans)	4 €/h	
	Adultes	6 €/h	
	Atelier demi-journée enfants (3h)	10 €	
<b>VISITE-ATELIER / VISITE-LECTURE / PARCOURS JEUX</b>	Enfants (< 18 ans)	3 €/h	Entrée exonérée
	Adultes	3 €/h	Entrée plein tarif sauf exonérations
<b>NOCTURNE</b>	Adultes	3 €	5 €sauf exonérations
	Jeunes 18-26 ans	supplémentaire si animation / 5 €si spectacle	3 €
<b>ACTIVITES</b>	Conférences, projections...	3 €	
	Rencontres	Gratuit	

<b>ANNIVERSAIRE ENFANTS (&lt; 15 enfants)</b>	Visite 1h	30 €	
	Visite-atelier 2h	60 €	
<b>SPECTACLE</b>	Enfants (< 18 ans)	8 €	
	adulte	10 €	
<b>LECTURE / LECTURE MISE EN SCENE</b>	Enfants (< 18 ans)	3 €/h	
	adulte	3 €/h	
<b>BALADE/PARCOURS URBAIN/ ACTIVITE HORS LES MURS</b>	Enfants (< 3 ans)	gratuité	
	Enfants (< 18 ans)	1 €	
	Jeune 18-26 ans	3 €	
	adulte	6 €	
<b>PRISES DE VUE A MALARTRE</b>		10 €	Entrée plein tarif

*\* Lorsque les activités sont couplées à une entrée individuelle, les exonérations liées aux entrées individuelles peuvent être appliquées (uniquement sur tarif entrée).*

Toute annulation doit être communiquée à l'établissement concerné 72 h ouvrables (hors week-end) avant la date de l'activité.

Un montant forfaitaire de 20 € correspondant aux frais de dossier pour absence d'annulation dans les délais, sauf cas de force majeure, sera appliqué pour les ateliers adultes le week-end organisés par le Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique.

### **3. Tarifs groupe : Visites**

#### **3.1. Groupes adultes :**

Il est rappelé que la réservation est impérative pour ces visites au-delà de 9 personnes. Le tarif groupe n'est appliqué que sur réservation.

Toute annulation doit être communiquée à l'établissement concerné 72 h ouvrables (hors week-end) avant la date de la visite. Un montant forfaitaire de 20 € correspondant aux frais de dossier pour absence d'annulation dans les délais sera appliqué, sauf cas de force majeure.

#### **3.1.1. Visites commentées avec un médiateur du Musée :**

Lors de la délibération approuvée en juillet 2015, une nouvelle tarification forfaitaire pour les visites commentées a été mise en place. Compte tenu des modifications tarifaires concernant les entrées individuelles, il apparaît nécessaire d'ajuster cette nouvelle tarification comme suit :

- Pour le Musée des Beaux-Arts

	Tarif proposé MBA <10 personnes		Tarif proposé MBA (de 10 à 25 personnes)			
	Forfait	Entrée	Coll permanente	Expo	Couplé	Réduit*
<b>Visite commentée 1h</b>	55 €	Entrée tarif plein sauf exonération	135 €	175 €	195 €	55 €
<b>Visite commentée 1h30</b>	80 €		160 €	200 €	220 €	80 €
<b>Visite commentée 2h</b>	105 €		185 €	225 €	245 €	105 €
<b>30 mn supplémentaires</b>	25 €		25 €	25 €	25 €	25 €

- Pour le Musée d'Art Contemporain, les Musées Gadagne, le Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique, le CHRD et le Musée Malartre

- Pour les groupes de moins de 14 personnes, un forfait est appliqué auquel s'ajoute les entrées à tarif plein du nombre de participants

	Tarif proposé MAC, Gadagne, MICG, CHRD, Malartre (<14 personnes)	
	Forfait	Entrée
<b>Visite commentée 1h</b>	55 €	Entrée tarif plein sauf exonération
<b>Visite commentée 1h30</b>	80 €	
<b>Visite commentée 2h</b>	105 €	
<b>30 mn supplémentaires</b>	25 €	

- Pour les groupes entre 14 et 25 personnes, un forfait comprenant les entrées est appliqué comme suit :

	Tarif proposé MAC, Gadagne, MICG, CHRD, Malartre (de 14 à 25 personnes)				
	Coll perm Gadagne, MICG, CHRD, Malartre, MAC expo petit format	Expo Gadagne, MICG, CHRD	Couplé Gadagne, CHRD, MICG	MAC expo grand format	Réduit*
<b>Visite commentée 1h</b>	135 €	135 €	155 €	175 €	55 €
<b>Visite commentée 1h30</b>	160 €	160 €	180 €	200 €	80 €
<b>Visite commentée 2h</b>	185 €	185 €	205 €	225 €	105 €
<b>30 mn supplémentaires</b>	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €

- Pour tous les établissements :

\* Le tarif réduit concerne les Amis du Musée pour l'établissement concerné, les groupes handicapés et les groupes constitués exclusivement de public exonéré pour des critères sociaux (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux, personnes non imposables du fait de leurs revenus) ou de détenteurs de cartes Musées.

Il est proposé l'exonération complète des visites de groupes adultes pour les partenaires de la charte de coopération culturelle ayant conventionné avec l'établissement et les visites professionnelles Ville de Lyon.

3.1.2. Les visites libres (sans médiateur du Musée et sans guide professionnel extérieur)

Permet de bénéficier d'un tarif réduit pour des visites de groupes entre 10 et 25 personnes sans médiateur du Musée ni guide extérieur. Il est proposé de créer un deuxième tarif en fonction du nombre de personnes en différenciant les groupes de 10 à 15 personnes et les groupes de 16 à 25 personnes :

	Coll permanente tous étbts + MAC petit format	Couplé Gadagne, MICG, CHRD	Expo MAC grand format, expo MBA	Couplé MBA
<b>Visite libre sans guide professionnel de 10 à 15 personnes</b>	60 €	80 €	90 €	105 €
<b>Visite libre sans guide professionnel de 16 à 25 personnes</b>	80 €	105 €	120 €	140 €

3.1.3. Les visites libres avec guide professionnel extérieur :

Il est également proposé de créer un deuxième tarif en fonction de la jauge, en différenciant les groupes de 10 à 15 personnes et les groupes de 16 à 25 personnes :

	Coll permanente tous etbts (sauf CHRD) + MAC petit format	couplé Gadagne, MICG, CHRD	Expo MBA, MAC gd format	Couplé MBA
<b>Visite libre avec guide professionnel Extérieur de 10 à 15 personnes</b>	75 €	95 €	105 €	120 €
<b>Visite libre avec guide professionnel Extérieur de 16 à 25 personnes</b>	95 €	120 €	135 €	155 €

<b>Visite libre avec guide professionnel extérieur pour public exonéré ou détenteurs de cartes Musée ou Culture</b>	15 €	15 €	15 €	15 €
---	------	------	------	------

3.2. Groupes scolaires, centres de loisirs, étudiants, adultes en insertion :

Selon la délibération approuvée au Conseil municipal du 9 juillet 2015, les tarifs des visites commentées concernent :

- les groupes scolaires ;
- les centres de loisirs ;
- les étudiants.

Il est proposé d'ajouter les groupes d'adultes en structure d'insertion.

La jauge des groupes varie d'un établissement à un autre. En fonction des espaces des Musées, il pourra être proposé de dédoubler les groupes.

	<b>Tarif proposé</b>	<b>Tarif proposé si dédoublement</b>
<b>visite commentée 1h</b>	30 €	45 €
<b>visite commentée 1h30</b>	45 €	60 €
<b>visite commentée 2h</b>	60 €	75 €
<b>30 mn supplémentaires</b>	15 €	25 €
<b>Visite libre avec enseignant et parents accompagnateurs (dans la limite de 1 pour 8 participants)</b>	Gratuit	Gratuit
<b>Visite libre avec guide professionnel extérieur</b>	15 €(sauf CHRD)	30 €(sauf CHRD)

Ce tarif correspond à un forfait visite (entrées incluses).

Ces activités sont gratuites pour les ALAE (Accueils de loisir associés à l'école) organisés dans les écoles primaires municipales de Lyon.

**4. Tarifs groupe : ateliers et autres activités**

Il vous est proposé la création de deux tarifs supplémentaires :

- un tarif concernant les travaux de préparation et d'impression dans le cadre d'un atelier ;

- un tarif spécifique pour les groupes handicapés/demandeurs d'emploi/minimas sociaux/non imposables.

		Tarif proposé	Tarif proposé si dédoublement pour 2 groupes
<b>BALADE /PARCOURS URBAIN/ ACTIVITE HORS LES MURS</b>	<b>Groupe scolaires universitaires 1h</b>	30 €	45 €
	<b>Groupe scolaires universitaires 1h30</b>	45 €	60 €
	<b>Groupe scolaires universitaires 2h</b>	60 €	75 €
	<b>Groupe handicapés/demandeurs d'emploi/minimas sociaux/non imposables</b>	30 €/h	
	<b>groupe adulte 1h</b>	55 €	
	<b>groupe adulte 1h30</b>	85 €	
	<b>groupe adulte 2h</b>	110 €	
<b>ATELIER</b>	<b>Groupe scolaires universitaires famille 1h</b>	30 €	45 €
	<b>Groupe scolaires universitaires famille 1h30</b>	45 €	60 €
	<b>Groupe scolaires universitaires famille 2h</b>	60 €	90 €
	<b>Groupe scolaires universitaires famille 3h</b>	90 €	135 €
	<b>Groupes scolaires hors les murs</b>	50 €/h	65 €/h
	<b>travaux de préparation et d'impression supplémentaires</b>	30 €/h	
	<b>groupe adulte 1h</b>	55 €	
	<b>groupe adulte 1h30</b>	85 €	
	<b>groupe adulte 2h</b>	110 €	
<b>VISITE-ATELIER</b>	<b>Groupe scolaires universitaires 2h</b>	90 €	135 €
	<b>groupe adulte 1h</b>	100 €	
	<b>groupe adulte 1h30</b>	120 €	
	<b>groupe adulte 2h</b>	140 €	
<b>SPECTACLE</b>	<b>Groupe scolaire</b>	5 €par enfant	
		Accompagnateurs exonérés	

La jauge des groupes varie d'un établissement à un autre. En fonction des espaces des Musées, il pourra être proposé de dédoubler les groupes.

Il est proposé l'exonération complète des visites-ateliers pour les partenaires de la charte de coopération culturelle ayant conventionné avec l'établissement.

Ces activités sont gratuites pour les ALAE (Accueils de loisir associés à l'école) organisés dans les écoles primaires municipales de Lyon.

## **5. Boutique**

Actuellement, 4 musées gèrent une boutique en régie : le CHRD, le MICG, Malartre et les Musées Gadagne. Il est proposé les tarifs suivants concernant les envois :

	<b>France</b>	<b>Outremer</b>	<b>Europe</b>	<b>International</b>
document ou objet < 3 cm d'épaisseur et envoyé sous enveloppe (courrier simple)	1,00 €	1,00 €	1,00 €	2,00 €
1 document ou objet < 3 cm d'épaisseur envoyé sous format colis	3,00 €	7,00 €	5,00 €	7,00 €
1 document ou objet > 3 cm d'épaisseur	5,00 €	10,00 €	7,00 €	10,00 €
2 documents ou objets	6,00 €		8,00 €	
3 documents ou objets	7,00 €	12,00 €	9,00 €	12,00 €
4 documents ou objets	8,00 €	14,00 €	10,00 €	14,00 €
5 documents ou objets	9,00 €	16,00 €	12,00 €	16,00 €
au-delà de 5	Franco de port			

## **6. Conditions générales de vente**

Les conditions générales de vente (que ce soit au guichet ou via la vente en ligne, mais aussi les ventes en boutique pour 4 musées) concernant la billetterie individuelle pour les 6 Musées sont jointes au rapport.

## **7. Modalités de résiliation d'abonnements**

La résiliation d'un abonnement (que ce soit inscription à la Bibliothèque municipale de Lyon, Carte Musée, carte Culture) est possible, sans remboursement néanmoins des droits acquittés le jour de l'inscription.

Les modifications d'abonnement en cours de validité (passage à un autre tarif, ou un autre abonnement) ne sont pas possibles sauf à résilier l'abonnement avant son échéance (sans remboursement des droits acquittés) et souscrire ensuite un nouvel abonnement en acquittant les droits correspondants.

Vu les délibérations n° 2015/1274 et n° 2015/1213 du 9 juillet 2015 ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

### **DELIBERE**

1- L'ensemble de ces nouveaux tarifs est approuvé pour les 6 musées municipaux (Musée des Beaux-Arts, Musée d'Art Contemporain, Musées Gadagne, Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique, Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, Musée Malartre) et seront appliqués à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (sauf tarif d'entrée individuel au MICG et tarifs d'entrée individuels aux Musées Gadagne).

2- Les tarifs d'entrée individuels du MICG approuvés par la délibération n° 2015/1274 du 9 juillet 2015 restent applicables jusqu'au 31 août 2017. Le nouveau tarif d'entrée individuel de 8/6 € au MICG ne sera appliqué qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

3- Les tarifs d'entrée individuels des Musées Gadagne approuvés par la délibération n° 2015/1274 du 9 juillet 2015 restent applicables jusqu'au 28 février 2017. Les nouveaux tarifs d'entrée individuels de 6/4 € et 8/6 € aux Musées Gadagne ne seront appliqués qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017.

4- La mise en place d'un billet soutien à 1 € au titre de la politique de mécénat, est approuvée.

5- Les exonérations des droits d'entrée et tarifs réduits présentés dans ce rapport sont approuvés.

6- Les conditions générales de vente concernant la billetterie individuelle pour les six Musées municipaux sont approuvées.

7- Les recettes seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des établissements suivants : Musée des Beaux-Arts, Musée d'Art Contemporain, Musées Gadagne, Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique, Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, Musée Malartre, natures 7062, 70688 et 7088, chapitres 70 et 7713.

8- Les modalités de résiliation d'abonnements sont approuvées.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN